

COMPTE-RENDU DE REUNION

PROJET / N° PROJET

Comité de Pilotage Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Bresque

LIEU / DATE DE REUNION

Mairie de Salernes – Vendredi 25 novembre 2022 à 09h30

REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION / ETAT

Mme MOURRET - le 13/12/2022 – Compte rendu validé par les membres du COPIL

1. LISTE DES PARTICIPANTS

Représentants des collectivités et des établissements publics locaux			Présent
Région Provence-Alpes-Côte-D'azur	M. TOURNOUX	mtournoux@maregionsud.fr	
Département du Var	C. BILLET	cbillet@var.fr	X
Syndicat Mixte de l'Argens	B. VAN LUNSEN	b.vanlunsen@syndicatargens.fr	X
	J. MATTEI	j.mattei@syndicatargens.fr	X
	C. MOURRET	c.mourret@syndicatargens.fr	X
Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV)	R. BALBIS		X
Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV)	H. PHILIBERT	direction@provenceverdon.fr	
Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV)	D. BREMOND		
	S. BAUP	sbaup@caprovenceverte.fr	
Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV)	Y. SIMON		
	T. SOLANET	TSOLANET@coeurduvar.com	
Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVa)	R. STRAMBIO		
	C. DUBOIS	C.DUBOIS@ville-salernes.fr	X
	A. ROGER	Arnaud.roger@dracenie.com	X
	F. DEDIANOUS	francois.dedianous@dracenie.com	
Commune d'Aups	A. FAURE	aups.mairie@wanadoo.fr aups.antoinefaure@orange.fr	
	P. VINCENTELLI	patrick.vincentelli@orange.fr	
Commune de Moissac-Bellevue	G. RIBOULET	gilbert.riboulet@orange.fr mairiemoissac83@orange.fr	X
	JP. HERRIOU	jeanpierre.herriou@free.fr	
Commune de Régusse	R. JEANNERET	renee.jeanneret@mairie-regusse83.fr	
	A. FILIPPI	832b.af@gmail.com	X
	M. GANDON	michel.gandon@mairie-regusse83.fr	X
Commune de Tourtour	F. BRIEUGNE	mairietourtour@mairietourtour.com accueil@mairietourtour.com	
Commune de Villecroze	R. BALBIS	mairie@villecroze.fr secretaire@mairie-villecroze.fr	X

	V. VAGH	adjoint4@mairie-villecroze.fr	
Commune de Fox-Amphoux	H. GEOLLE	mairie.fox83670@gmail.com mairie.fox@orange.fr	
	F. PALAZOLLI	eghv@orange.fr	
Commune de Montmeyan	L. REYNIER	mairie.montmeyan@orange.fr	
Commune de Flayosc	K. ALSTERS	mairie@flayosc.fr	
Commune de Saint-Antonin-du-Var	S. BALDECCHI	le.maire.saintantonin@orange.fr saint.antonin.mairie@orange.fr	
Commune de Salernes	C. DUBOIS	C.DUBOIS@ville-salernes.fr	X
	D. LIONS	cabinet@ville-salernes.fr	X
	M. PONS	m.pons@ville-salernes.fr	X
	M. LIONS	m.LIONS@ville-salernes.fr	X
	A. MULLER	a.MULLER@ville-salernes.fr	
	V. EMPHOUX	V.EMPHOUX@ville-salernes.fr	
	N. DANI	N.DANI@ville-salernes.fr	
Commune de Sillans-la-Cascade	C. CARRIERE	ccarriere83@gmail.com	
Commune de Cotignac	JP. VERAN	jeanpierreveran@orange.fr sylvie.salvadore@mairiecotignac.fr	
	J. DEGOULET	jean.degoulet@mairiecotignac.fr	X
	C. LAZARE	christian.lazare@mairiecotignac.fr	
Commune de Carcès	A. RAVANELLO	communication@mairie-carces.fr aravanello.cmcarces@gmail.com	
Commune d'Entrecasteaux	R. DEBRAY	maire@entrecasteaux.fr	
Commune du Thoronet	M. VIORT	madamelemaire@lethoronet.com	
Représentants des usagers			
Chambre d'agriculture 83	G. CAUVIN	fanny.alibert@var.chambagri.fr gilles.cauvin@var.chambagri.fr	X
Fédération Hydraulique du Var	F. CHAUVET	federation83@free.fr	X
Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	J. PREYNAT	technique@pechevar.fr delegate@pechevar.fr	X
Syndicat Mixte des Eaux du Verdon (SMEV)	O. FAUCHEUX	contact@syndicatdeseauxduverdon.fr	Visioconférence
Association de Défense des Utilisateurs de l'Eau de Salernes (ADUES)	JB. ALMELA	jbalmela@free.fr	X
	MP. DELAUAUD	mp.delavau@hotmail.fr	X
	M. LESAGE	michel-lesage@laposte.net	X
	D. CORNAILLE	Danielle.cornaille@gmail.com	X
Association CAD'Eau	F. DEHLINGER	dehlinger.francois@orange.fr	X
Représentants des services de l'Etat			
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	JM. CHAZALON	Joelle.HERVO@eaurmc.fr JeanMichel.CHAZALON@eaurmc.fr sophie.lasnier@eaurmc.fr	X
DREAL PACA		emilie.thiebaud@developpement-durable.gouv.fr	
DDTM 83	J. ASSANTE	julien.assante@var.gouv.fr	X
Office Français pour la Biodiversité		jean-charles.saglier@ofb.gouv.fr yves.brav@ofb.gouv.fr michel.niveau@ofb.gouv.fr	

Au total, 25 participants étaient présents au Comité de Pilotage du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant de la Bresque.

2. OBJET ET CONTEXTE DE LA REUNION

La réunion s'est déroulée en mairie de Salernes, avec support vidéoprojeté.

M. DUBOIS, Maire de Salernes, introduit la réunion par un rappel du rôle du Comité de Pilotage et donne l'ordre du jour. L'objet de ce Comité de Pilotage était :

- 1) La présentation de la démarche « Plan de Gestion de la Ressource en Eau » ;
- 2) La présentation des caractéristiques hydrologiques du bassin de la Bresque et de ses principaux usages ;
- 3) Le rappel des enjeux et objectifs de gestion de la ressource en eau, notifiés en 2014 suite à l'étude d'évaluation des volumes prélevables du bassin de l'Argens ;
- 4) La proposition d'un calendrier 2023 pour l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de la Bresque.

Après avoir remercié les participants pour leur présence, M. DUBOIS propose un tour de table.

M. VAN LUNSEN, Directeur Général Adjoint au Syndicat Mixte de l'Argens, rappelle les objectifs du Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Depuis deux ans, le Syndicat Mixte de l'Argens réalise notamment un suivi des débits des cours d'eau et des principaux canaux du territoire. La réunion a notamment pour objectifs de présenter le travail réalisé et d'échanger sur les attentes et besoins des acteurs locaux.

M. DUBOIS rappelle l'importance d'associer les associations d'usagers à la démarche, en raison notamment de leur connaissance du terrain et des enjeux locaux. Il invite également chaque territoire à faire appel à leurs associations.

3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

- DEMARCHE DU « PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU »

Mme MOURRET propose de visionner une courte vidéo produite par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : <https://youtu.be/HzavmFXqziU>. Mme MOURRET rappelle le bilan hydrologique présenté lors du précédent Comité Ressource en Eau. Un graphique présente le nombre de jours cumulés par niveau de sécheresse (Vigilance, Alerte, Alerte Renforcée, Crise) de 2005 à 2022.

M. ASSANTE rappelle que le Syndicat Mixte de l'Argens a été consulté dans le cadre du Plan d'Action Sécheresse.

M. BALBIS rappelle le manque de moyens d'actions des élus, pour faire face à la création de forages. M. BALBIS rappelle la problématique d'irrigation des vignes et des oliviers. Les bassins définis dans les arrêtés « sécheresse » soulèvent également des interrogations. M. BALBIS rappelle que la zone littorale n'est pas concernée par les mêmes restrictions que le Centre Var, qui alimente en partie ce secteur.

M. ASSANTE précise que les forages domestiques, définis par un prélèvement inférieur à 1000m³ par an, sont régis par le code des collectivités territoriales. Ils ne dépendent donc pas de la loi sur l'eau. M. ASSANTE rappelle que la DDTM intervient au titre des mesures de restriction du Plan d'Action Sécheresse. Dans le cadre du Comité Ressource en Eau, une réflexion est engagée sur les usages et prises d'eau sauvages, ainsi que sur le zonage d'application des arrêtés « sécheresse ».

M. FILIPPI évoque le problème de compétences des mairies sur ce sujet.

M. DUBOIS s'interroge sur l'opportunité de travailler sur la réglementation appliquée aux forages dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

M. ASSANTE ajoute que le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est une démarche territoriale. Contrairement au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le PGRE ne dispose pas de portée réglementaire.

Mme MOURRET poursuit en rappelant les sous-bassins versants notifiés en déficit quantitatif sur le bassin de l'Argens, et les Plans de Gestion de la Ressource en Eau en cours de mises en œuvre sur le territoire.

M. DUBOIS demande si un retour d'expériences de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau « Amont Argens » peut être présenté.

M. ASSANTE rappelle le contexte particulier d'élaboration du Plan de Gestion « Amont Argens », actuellement sous le pilotage de la DDTM. Sur ce territoire, l'enjeu principal de la ressource en eau est associé à la gestion des canaux d'irrigation en période hivernale.

M. VAN LUNSEN rappelle que les actions d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau peuvent être portées par différents maîtres d'ouvrage, dont les associations gestionnaires de canaux.

Mme MOURRET précise qu'un retour d'expérience du PGRE « Caramy-Issole », mis en œuvre depuis mars 2020, pourra être proposé aux membres du Comité de Pilotage. M. PAUL, Vice-Président du SMA et Maire de La Celle, est l' élu référent de la démarche. Mme MOURRET poursuit par la présentation des différentes actions menées depuis 2014 sur le bassin de la Bresque.

M. CHAUVET rappelle l'organisation de réunions de concertations et d'échanges entre irrigants, entre 2014 et 2017. Les actions à mener en tête de bassin étaient caractérisées comme déterminantes. Une nouvelle démarche de concertation devait être lancée.

M. DUBOIS demande pourquoi aucun PGRE n'a été adopté sur le territoire, malgré la démarche initiée depuis 2014.

M. ASSANTE rappelle que la DDTM avait été identifiée, par défaut, comme structure porteuse de la démarche. Depuis sa labellisation en Etablissement Public Territorial de Bassin, le Syndicat Mixte de l'Argens est la structure la plus légitime pour piloter et animer cette démarche.

M. DUBOIS confirme l'importance d'identifier un représentant unique pour élaborer le Plan de Gestion : le Syndicat Mixte de l'Argens.

M. DEGOULET s'interroge également sur le niveau d'avancement de la démarche, et rappelle l'importance de disposer d'un appui du Syndicat Mixte de l'Argens dans l'animation de cet outil.

M. VAN LUNSEN rappelle que l'équipe de direction du Syndicat Mixte de l'Argens a changé en avril 2021, et que le bilan à mi-parcours du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) réalisé cette année a mis en évidence le manque de moyen humain. M. VAN LUNSEN rappelle l'importance de travailler collectivement sur le sujet de la préservation de la ressource en eau. La coordination politique doit également être assurée par la nomination d'un élu pilote. L'outil « PGRE » permet de créer du lien entre les différents EPCI du bassin versant.

M. BALBIS précise que, sur la période 2014 à 2020, les élus ne se sentaient pas suffisamment concernés pour porter ce type de d'animation.

M. CHAUVET rappelle l'importance d'associer les élus, les administrations et les associations à cette démarche d'élaboration du PGRE. M. CHAUVET demande des précisions sur les sources de données utilisées pour le tracé des canaux. Enfin, M. CHAUVET propose de mettre en commun les données cartographiques produites.

Mme MATTEI présente les actions réalisées par le SMA depuis avril 2022. Sur la base des données HYDRA, et celles transmises par les différents partenaires, un état des canaux a été dressé. Certains linéaires doivent être affinés avec les gestionnaires et utilisateurs de canaux.

M. LESAGE présente les problèmes de fuites rencontrés au niveau du Canal de Seignadou, suite à l'application des arrêtés « sécheresse ».

- CARACTERISTIQUES HYDROLOGIQUES ET USAGES DU BASSIN VERSANT

Mme MOURRET présente les principales caractéristiques administratives et hydrologiques du bassin versant de la Bresque. Les données agricoles seront actualisées à partir du Recensement Général Agricole 2020.

M. ASSANTE demande des précisions sur la fréquentation en saison estivale.

M. DUBOIS précise que la population de certaines communes peut doubler en période estivale.

M. BALBIS rappelle la présence de deux campings sur la commune de Villecroze. Il est important d'intégrer le potentiel touristique du secteur à la définition des consommations en eau.

Mme MOURRET confirme la possibilité de prendre en compte, dans le diagnostic du Plan de Gestion, les variations saisonnières, et plus particulièrement le nombre de résidences secondaires. Mme MOURRET présente ensuite l'état des connaissances relatif à l'usage d'Alimentation en Eau Potable.

M. FAUCHEUX apporte des précisions sur les ressources sollicitées sur la commune d'Aups et demande si les forages avec une DUP non fonctionnelle sont pris en compte.

M. CHAUVET demande si les données présentées intègrent les apports d'eau de la Société du Canal de Provence.

Mme BILLET précise que le Canal de Provence n'alimente pas le secteur pour l'Alimentation en Eau Potable.

M. CAUVIN rappelle la possibilité d'alimenter les secteurs de Fox-Amphoux et de Régusse par le Canal de Provence.

M. CHAZALON demande des précisions sur la notion de « prélèvement avec impact ».

Mme BILLET précise que la masse d'eau impactée peut être différente de la masse d'eau prélevée. Les prélèvements avec un impact sur le cours d'eau concernent les prélèvements directs en cours d'eau et les sources captées.

M. ALMELA constate des fuites importantes au niveau du canal de Montmeyan.

M. FAUCHEUX précise que la canalisation Fox – Tavernes – Pontevès est en cours de renouvellement.

Mme MOURRET présente ensuite une carte relative à l'état des connaissances des canaux d'irrigation.

M. DUBOIS précise que la liste des ASA est disponible sur le portail de la DGFIP. Concernant les ASL, il est nécessaire de se rapprocher des communes.

M. CHAUVET rappelle le rôle de la Fédération Hydraulique du Var et la possibilité d'accompagner les structures gestionnaires qui rencontrent des problèmes administratifs. L'année de sécheresse, connue en 2022, a révélé des problèmes d'accès à la donnée. Il est indispensable de recenser les modes de gouvernance existants et de connaître les utilisateurs. Pour rappel, les ASA réunissent des propriétaires de terrain. M. CHAUVET rappelle la possibilité d'un regroupement en union d'ASA pour mutualiser et faciliter la gestion des canaux.

M. ASSANTE précise que si un canal n'a pas de gestionnaire, ce dernier sera fermé en période de crise sécheresse.

M. DUBOIS rappelle que la commune est toujours dans l'attente des statuts de l'association des canaux pour travailler avec celle-ci, la commune ne pouvant légalement aider les ASA directement.

Mme MATTEI présente les résultats des 7 campagnes de mesures réalisées d'avril à octobre 2022. Le suivi a été réalisé sur 10 canaux et 5 points en cours d'eau. Le premier graphique montre une évolution croissante du débit de la Bresque jusqu'en amont d'Entrecasteaux (par l'apport des principaux affluents), puis une diminution du débit jusqu'à la confluence de la Bresque avec l'Argens. Mme MATTEI précise que la Bresque a été en assec en amont de la confluence. Mme MATTEI présente ensuite l'évolution du rapport entre le débit prélevé et le débit du cours d'eau.

M. DUBOIS demande si un suivi de la qualité des cours d'eau a également été réalisé.

Mme MATTEI précise que les paramètres « température » et « pH » ont été relevés.

M. CHAUVET demande des précisions sur le suivi de restitutions et sur la prise en compte des fluctuations journalières des prélèvements. M. CHAUVET demande si les gestionnaires de canaux se sont organisés à l'échelle du bassin versant pour assurer une gestion collective. M. CHAUVET rappelle les missions et les objectifs d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC).

Mme MATTEI rappelle la difficulté de localiser les différentes restitutions. Un inventaire doit être mené avec les utilisateurs. Les jaugeages réalisés ne tiennent pas compte des fluctuations journalières. Mme MATTEI donne comme exemple certains canaux fermés en journée. Mme MATTEI rappelle la nécessité de disposer d'un retour d'expérience de gestion de crise, par les utilisateurs de canaux.

M. CHAUVET interroge l'Agence de l'eau sur la taxe canal qui est appliquée même en cas de fermeture du canal.

M. CAUVIN rappelle qu'une journée départementale est proposée, courant mars, à l'ensemble des gestionnaires de canaux pour les accompagner dans leur déclaration de redevance.

- ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Mme MOURRET précise que le PGRE intègre les notions de prélèvements bruts (débit prélevé sans prise en compte des retours d'eau au milieu) et prélèvements nets (prélèvements bruts moins les débits restitués au milieu). Les « volumes prélevables » et le % d'effort de réduction sont notamment calculés sur la base des prélèvements nets. Mme MOURRET rappelle les objectifs de gestion notifiés en 2014, suite aux résultats de l'étude d'évaluation des volumes prélevables. Les efforts de réduction des prélèvements sont attendus au mois de juillet et d'août.

M. CAUVIN précise que la répartition du volume prélevable entre irrigants peut être assurée par la mise en place d'un Organisme Unique de Gestion Collective.

M. DUBOIS rappelle le travail lancé par la Dracénie Provence Verdon Agglomération sur le Projet Alimentaire Territorial.

M. PREYNAT précise que, depuis début février, le débit de la Bresque est en dessous du débit minimum biologique. M. PREYNAT rappelle également la problématique de température observée sur la commune de Salernes. La température de la Bresque a été mesurée à plus de 22°C, une valeur incompatible avec la faune piscicole (contexte salmonicole).

M. CHAZALON rappelle que le prélèvement net par les canaux est estimé à 3.4 millions de m³. Dans ce contexte, il est important d'étudier le besoin en eau à la parcelle.

M. DUBOIS rappelle la nécessité d'engager une gestion temporelle de la ressource en eau.

M. FILIPPI ajoute que le dispositif de goutte-à-goutte n'est pas adapté et rappelle la problématique de nouveaux besoins d'arrosage de certaines cultures (oliviers et vignes).

M. CAUVIN rappelle les filières impactées par la sécheresse, dont notamment l'oléiculture et l'apiculture.

M. DUBOIS souhaite engager une réflexion autour des enjeux de collecte des eaux pluviales.

M. CHAUVET rappelle la possibilité de créer des retenues collinaires.

M. CHAZALON rappelle la nécessité de mettre en place une organisation collective. Au sujet des retenues collinaires et des retenues de substitution, il est important d'élaborer en amont un diagnostic précis des besoins et de travailler, dans un premier temps, sur la réalisation d'économies d'eau.

M. CHAUVET précise qu'il est important, pour les irrigants, d'avoir accès à des données en temps réel de suivi de débits pour assurer une meilleure gestion de leur canal. M. CHAUVET rappelle trois éléments clés : la gestion, la gouvernance et la métrologie.

Mme MATTEI rappelle l'action du PAPI visant à mettre en place des stations de suivi en cours d'eau.

- CALENDRIER ET ECHEANCIER 2023

Mme MOURRET propose un calendrier prévisionnel pour l'année 2023. L'élaboration du PGRE débutera avec une phase de concertation permettant d'affiner et valider le diagnostic. Dans un deuxième temps, il sera proposé un travail de rédaction de fiches action avec les principaux maîtres d'ouvrage potentiels. L'adoption du PGRE « Bresque » est envisagée avant la fin de l'année.

M. DUBOIS rappelle la nécessité pour le territoire de disposer d'un PGRE. M. DUBOIS demande des précisions sur les possibilités d'aides de l'Agence de l'eau.

M. CHAZALON ajoute que le calendrier proposé répond aux attentes de l'Agence de l'eau. M. CHAZALON rappelle que le PGRE, à travers ses actions, est un levier pour le financement de certains projets. Les actions de modernisation des canaux peuvent être co-financées. M. CHAZALON rappelle la nouvelle programmation FEADER 2023 – 2028, ainsi que les aides proposées par la Région.

M. DEGOULET insiste sur l'urgence d'agir pour assurer une meilleure gestion de la ressource en eau. M. DEGOULET rappelle l'importance de mettre en place des compteurs au niveau des forages.

M. CHAUVET rappelle que le territoire est classé en « Zone de Répartition des Eaux », ce qui renforce la réglementation en matière de création de forages. M. CHAUVET rappelle la possibilité de contacter l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) sur ce sujet.

M. DUBOIS demande des précisions sur le calendrier d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Argens, et de sa possible articulation avec le PGRE « Bresque ».

Mme MOURRET rappelle que le SAGE est en phase d'émergence. L'objectif est notamment de déterminer les enjeux du bassin, de définir la composition de la Commission Locale de l'Eau et de valider le périmètre. Une première phase de concertation devra être engagée pour échanger sur la plus-value d'un SAGE sur le territoire. Le Syndicat Mixte de l'Argens, identifié comme structure porteuse, recrutera en 2023 un animateur pour le SAGE Argens. Mme MOURRET rappelle que l'élaboration d'un SAGE dure en moyenne 6 à 8 ans.